

Arrêté du 16 mars 2004 modifiant l'arrêté du 29 mars 2002 portant nomination au comité technique paritaire central du Parc national des Ecrins

NOR : DEVN0430080A

(Texte non paru au *Journal officiel*)

La ministre de l'écologie et du développement durable,
Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires ;
Vu la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'Etat ;
Vu le décret n° 82-452 du 28 mai 1982 modifié relatif aux comités techniques paritaires de la fonction publique de l'Etat ;
Vu l'arrêté du 9 avril 1984 portant création de comités techniques paritaires centraux dans les parcs nationaux ;
Vu l'arrêté du 29 janvier 2002 relatif à la représentation du personnel au comité technique paritaire central du Parc national des Ecrins ;
Vu l'arrêté du 29 mars 2002 modifié portant nomination au comité technique paritaire central du Parc national des Ecrins ;
Vu les propositions des organisations syndicales,
Arrête :

Article 1^{er}

L'article 1^{er} de l'arrêté du 29 mars 2002 susvisé est modifié comme suit :

1. Au paragraphe « représentants de l'administration » :

Membre suppléant

M. Janet (Bruno), chef du service aménagement, est nommé en remplacement de M. Patin (Bernard).

2. Au paragraphe « représentants du personnel » :

Au titre du syndicat SNE

Membre titulaire

M. Jendoubi (Samy), en remplacement de M. Thomas (Bernard).

Membres suppléants

Mme Guion (Sylvie), en remplacement de Mme Couthouis (Odile) ;

M. Fougeray (Daniel), en remplacement de M. Jendoubi (Samy).

Article 2

Le directeur de la nature et des paysages est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Bulletin officiel* du ministère de l'écologie et du développement durable.

Fait à Paris, le 16 mars 2004.

*La ministre de l'écologie
et du développement durable,
Pour la ministre et par délégation :
Le directeur de la nature et des
paysages,
J.-M. Michel*